

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Régional 3
Coupe de France Féminine
Régional 1 Féminine
Coupe Gambardella

SOMMAIRE

Partenaire p. 2
Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres..... p. 13
Avis aux éducateurs p. 14
PV 01 Comité de Direction p.16
PV 02 Comité de Direction p. 17
PV 01 CDA..... p. 18
PV 01 Commission Sportive..... p. 21
PV 02 Commission Sportive..... p. 30
PV 03 Commission Sportive..... p. 33

JOURNÉES D'ACCUEIL

U10/U11

Samedi 18 septembre

**INFORMATIONS ET
RÉPARTITION DES CLUBS
PAGE 5**

U6-U9

Samedi 25 septembre

**EFF + toutes pratiquantes
féminines
Samedi 02 octobre**

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



EDITO DU PRÉSIDENT

Le sport reprend enfin ses droits après les mois de confinement successifs et d'application de mesures d'interdiction. Nonobstant le maintien de gestes barrières et la mise en œuvre du Pass Sanitaire, la vie renoue avec les 38 184 terrains que compte notre pays. Pendant cette période qui vient de s'écouler, la prise de conscience que le sport est une question de santé publique a fait un pas en avant. Certes un petit pas mais un pas essentiel pour que le Ministère lance une grande campagne avec pour slogan : **c'est bon de faire du sport !**

Mais cette allégresse cache aussi une autre réalité. Celle dévoilée par une enquête du CNOSE : 74 % des clubs ont perdu plus d'un quart de leurs pratiquants ; 78 % ont perdu la plupart de leurs recettes liées tant à la billetterie qu'au mécénat et partenariat. Il y a donc urgence à agir pour donner envie aux jeunes et moins jeunes de revenir parmi nous ; pour que celles et ceux qui ont connu ou connaissent des difficultés économiques, financières ou sociales retrouvent cette motivation et la force nécessaires de reprendre le chemin du sport. Parce que nous sommes des sportifs amateurs et engagés, nous savons tous que le sport est un vecteur de santé publique, tant physique que psychique, et un promoteur incontournable des valeurs qui fondent notre vie collective. A nous de les convaincre de nous rejoindre. Notre présence sur tous les territoires de la Vienne est une force qui fait la différence avec nombre d'activités concurrentes. Elle doit nous permettre d'atteindre l'objectif d'attirer le plus grand nombre.

Pour vous y aider, le District de la Vienne de Football sera présent. Avec l'état d'esprit d'écoute qui les anime, un séminaire a récemment rassemblé les élus, présidents de commissions ainsi que nos collaborateurs ; des réunions délocalisées avec les clubs par division sont également d'ores et déjà programmées, conformément à votre attente et à notre plan d'action. Nos priorités sont : accompagner les clubs et présence des élus et cooptés sur le terrain, amplifier toutes les pratiques - le Foot en marchant – Futnet – Futsal – Efoot – handicap ou encore conforter le Foot féminin en soutenant la structuration des clubs et la formation de tous y compris pour sensibiliser à la lutte contre les violences et les discriminations.

Le football est universel. Il est intergénérationnel, multi-sexes et rassembleur. Il porte en lui cette capacité de s'adapter à tous. C'est nous, acteurs du football qui la mettons en œuvre. Je veux croire en notre force mobilisatrice. J'ai confiance car je sais que je peux compter à chaque instant sur votre engagement. Nous sommes ensemble la solution.

Vive le football amateur. Sportivement à tous !

Le Président du District,
Stéphane BASQ





PARTENAIRE



Nos activités dans la Vienne :

- ♦ Réseaux d'énergie : Electricité, Gaz, Eau, Téléphone
- ♦ Eclairage public : maintenance, entretien et travaux neufs
- ♦ Eclairage de stade
- ♦ Eclairage de parkings
- ♦ Mise en valeur du patrimoine
- ♦ Signalisation tricolore

Siège social :
13 ZA de l'Anjouinière
86370 VIVONNE

www.ancelinreseaux.fr

Tél 05.49.62.92.90
Fax 05.49.62.92.91
ancelin.poitiers@ancelin-sa.fr



Nous intervenons auprès des collectivités, syndicats ou encore aménageurs via les deux entreprises qui nous constituent : Ancelin, dédiée aux infrastructures de **réseaux d'énergie** et Citeos Poitiers, pour la **partie lumières et équipements urbains dynamiques**.

Être un moteur d'innovation

Proche de nos clients, à leur écoute, nous aimons sortir des sentiers battus afin de proposer des solutions innovantes en phase avec leurs besoins et leurs attentes, comme l'aspiration ou les forages dirigés.

Sur les chantiers, nos collaborateurs sont équipés de solution de mobilité. Au-delà du gain de temps pris sur le remplissage de documents administratifs hebdomadaire, ces tablettes permettent des échanges plus rapides et simples avec nos clients et les services supports.



AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général a été actualisé avec les dates des féminines et des jeunes.

[TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL](#)

Les calendriers D1 à D5 (seniors masculins), D1 à D3 (féminines à 11) sont disponibles sur notre site internet.

REUNIONS CLUBS – SAISON 2021/2022

Pour mieux répondre aux sollicitations des clubs, le District de la Vienne de Football a l'habitude d'organiser en début de saison des réunions de secteur.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il a été décidé, pour cette année, de mettre en place des rencontres par division.

Les invités pour chacune de ces rencontres seront le Président, un dirigeant librement choisi par le club, le capitaine d'équipe et/ou le coach.

Vous trouverez ci-dessous les dates de chaque réunion. Pensez à réserver votre soirée !

Une invitation sera envoyée à chaque club par la messagerie Zimbra.

Départemental 1 – le lundi 20 septembre 2021 au siège du District

Beaumont St Cyr (2) – Chasseneuil St Georges – Château Larcher – Fleuré – L'Envigne – Lusignan – Migné-Auxances (2) – Oyré-Dangé – Ozon – Poitiers 3 Cités – Rouillé – Smarves-Iteuil – Usson-l'Isle – Verrières

Départemental 2 poule A – le jeudi 23 septembre 2021 (lieu à définir)

Availles en Châtellerauld – Avanton – Boivre – Cernay-St Genest – Jaunay-Marigny – Ligugé (3) – Loudun – Montamisé – Neuville – Nord Vienne – Thuré-Besse – Vouneuil Béruges

Départemental 2 poule B – le lundi 27 septembre 2021 (lieu à définir)

ACG Foot Sud 86 – Brion-St Secondin – Chauvigny (3) – Fontaine le Comte (2) – Leignes sur Fontaine – Mignaloux Beauvoir (2) – Montmorillon (3) – Sèvres-Anxaumont – St Benoît (2) – St Julien l'Ars – Valdivienne – Valence en Poitou Olympique Club

Départemental 3 – le jeudi 30 septembre 2021 (lieu à définir)

ASM – Biard – Jaunay-Marigny (2) – La Pallu – Migné-Auxances (3) – Mirebeau – Poitiers 3 Cités (2) – Poitiers Asac – Poitiers Baroc – Poitiers Cep – Poitiers Gibauderie – St Léger de Montbrillais – Stade Poitevin (3) - Vouillé

Départemental 3 – le lundi 4 octobre 2021 (lieu à définir)

Antran (2) – Beaumont St Cyr (3) - Chasseneuil St Georges (2) – Coussay les Bois – Cenon/Vouneuil – Châtellerauld Portugais (2) – Ingrandes/Antoigné – Leigné sur Usseau – Naintré (2) – Oyré-Dangé (2) – Pleumartin La Roche Posay – St Savin St Germain (2)

Départemental 3 – le jeudi 7 octobre 2021 (lieu à définir)

ACG Foot Sud 86 (2) – Brion St Secondin (2) – Château Larcher (2) – Civaux – Fleuré (2) – Lusignan (2) – Nieuil L'Espoir (2) – Nouaillé (2) – Payroux Charroux Mauprévoir – Sommières St Romain – Vivonne

**Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 11 octobre 2021 (lieu à définir)**

Beuxes – Buxeuil – Ceaux la Roche – Coussay – Les Ormes – Les Trois Moutiers – Moncontour – Monts sur Guesnes – Sammarçolles/Mouterre Silly – St Christophe – St Rémy sur Creuse - Usseau

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 14 octobre 2021 (lieu à définir)

Champigny – Cissé – Croutelle – Latillé – Poitiers Portugais – Poitiers Beaulieu ES - Quinçay – Sanxay – Savigny L'Evescault – Vendelogne – Vernon – Vouzailles

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le lundi 18 octobre 2021 (lieu à définir)

Bonnes – Bonneuil Matours/Archigny – Châtelleraut C9 – Châtelleraut Réunionnais – Colombiers – Dissay – Jardres - L'Espinasse/La Puye – Lavoux Liniers – Nalliers – Ouzilly – Villeneuve

Départemental 4 et 5 (équipes 1) – le jeudi 21 octobre 2021 (lieu à définir)

Adriers – Availles Limouzine – Blanzay – Bouresse – Champagne – Chatain – Haims – Jouhet
Pindray – Queaux Moussac – Saulgé – Sillars – St Maurice Gençay – St Saviol – Valence en Poitou
Couhé - Vallée du Salleron

REUNION DES CLUBS DE D6

La dernière saison 2020/2021 a été difficile pour nous tous, pour nos clubs et pour notre District avec une crise sanitaire qui se prolonge et la multiplication de contraintes successives dont la dernière avec la mise en place du Pass Sanitaire depuis le 9 août 2021.

Ce contexte exceptionnel n'est pas sans conséquences sur la vie de nos clubs et notre organisation. Ainsi, le nombre d'équipes en départementale 6 a diminué drastiquement. Nous comptons aujourd'hui seulement 30 équipes alors que la saison passée, nous en comptabilisions 48.

Au vu des règlements fédéraux et départementaux auxquels nous sommes soumis, il n'est pas possible de changer les règles en cours de saison.

C'est pourquoi, les clubs de D6 sont invités à une réunion de travail pour ouvrir une réflexion sur l'avenir du championnat Départemental 6 ce qui permettra d'orienter les décisions du Comité de direction. A titre indicatif, nous informons d'ores et déjà qu'il n'est pas possible de supprimer cette division.

La réunion est fixée le :

**mercredi 15 septembre 2021 à 19h30
au siège du District.**

Confirmation de présence (ainsi que le nombre et la fonction des participants) au District – district@foot86.ff.fr – avant le lundi 13 septembre 2021.
Pass Sanitaire obligatoire.



JOURNÉE D'ACCUEIL U10-U11

Les U10-U11 seront les premiers enfants à retrouver les terrains. La journée d'accueil pour cette catégorie aura lieu le samedi 18 septembre de 10h à 12h.

L'organisation est la même que l'année dernière. La journée d'accueil prendra la forme de plateaux interclubs (2 à 3 clubs / 4 à 6 équipes max). Nous avons regroupé les clubs dans le but de limiter les interactions, les déplacements et les flux de joueurs. Cette répartition a été faite en fonction des engagements reçus par le District sur Footclubs.

Merci de vérifier cette répartition et d'informer le District de la Vienne par mail en cas de demande de modifications : lieu d'accueil, nombre d'équipes, jumelage de clubs.

Merci aux clubs de prendre contact entre eux pour l'organisation effective de cette journée (horaires et lieux).

RÉPARTITION DES CLUBS (MODIFICATIONS EN ROUGE PAR RAPPORT AU PREMIER ENVOI AUX CLUBS)

CLUBS	U11	RECOIT U11	
LOUDUN	1		
NORD VIENNE	1		
SAMMARCOLLES			
LES TROIS MOUTIERS	0		
ASM	2	Recoit	St Jean de Sauves
MIREBEAU	1		
DISSAY	1		
BONNEUIL MATOURS	1		
L'ENVIGNE	1	Recoit ?	
CERNAY / ST GENEST	1		
BEAUMONT St CYR	2		
NEUVILLE DE POITOU	2	Recoit	
JAUNAY-MARIGNY	2		
LA PALLU	2		
AVAILLES EN CHATELLERAULT	1	Recoit	
GJ AVENIR 86	2		
COUSSAY LES BOIS/PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY/SOC	1		
SOC (COMPLEXE DE LA MONTEE ROUGE)	3	Recoit	Si accord du SOC pour séparation en 2
THURE BESSE / CENON / ANTOIGNE	1		
NAINTRE	1		
PORTUGAIS CHATELLERAULT (STADE MUNICIPAL)	2	Recoit	
OZON	1		
SOC	2		Si accord du SOC pour séparation en 2



LATILLE / BOIVRE	1		
VOUNEUIL BERUGES	2	Recoit	Merci de confirmer le lieu
BIARD	1		
QUINCAY	1		
VOUILLE / VENDELOGNE	2	Recoit	Stade "Grand Champ 2" à Vouillé
CISSE	2		
GJ VAL DE VONNE	2	Recoit	Merci de confirmer le lieu
FONTAINE LE COMTE	2		
LIGUGE / SMARVES ITEUIL	3	Recoit	à Smarves
POITIERS 3 CITES	2		
CEP POITIERS	1		
MIGNE AUXANCES	3		
ST BENOIT	2	Recoit	
POITIERS BEAULIEU	1		
ASAC POITIERS	2		
STADE POITEVIN	3	Recoit	
BUXEROLLES	2		
CHASSENEUIL ST GEORGES	1	Recoit	Merci de confirmer le lieu
MONTAMISE / SEVRES ANXAUMONT	3		
GJ FOOT SUD 86	2		
VIVONNE	1	Recoit	
ST MAURICE / GENCAY	1		
VALENCE EN POITOU OC	2		
NIEUIL L'ESPOIR	1	Recoit	
NOUAILLE MAUPERTUIS	1		
FLEURE	1		
MIGNALOUX BEAUVOIR	1		
CHÂTEAU-L/ASLONNES/LES ROCHES LA VILLEDIEU	1		
VVMC (Stade André Vouhé)	3	Recoit	
VICQ / ST SAVIN	2		
VALDIVIENNE	1		
GJ 3 VALLEES 86	2	Recoit	à Verrières
VVMC	1		
MONTMORILLON	2		
USSON / ISLE / ADRIERS	1		

Pour rappel, les non licencié(es) peuvent participer à cette journée placée sous le signe du respect du protocole COVID.

Plus d'informations et documents disponibles sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).



RÉUNION DES JEUNES

La traditionnelle réunion des Jeunes a eu lieu samedi dernier à la Faculté des Sciences du Sport que nous remercions encore pour le prêt de l'amphithéâtre Paganel.

Retrouvez la présentation projetée sur notre site internet ou en cliquant [ici](#).

JOURNÉES D'ACCUEIL : LES DATES OFFICIELLES

Samedi 18 septembre : plateaux officiels de la rentrée du foot **U10-U11**

Samedi 25 septembre : plateaux officiels de la rentrée du foot **U6-U9**

Samedi 02 octobre : plateaux officiels de la rentrée du foot **EFF**

La répartition des clubs et les informations liées à l'organisation des journées d'accueil U6-U9 et EFF vous seront communiquées très prochainement.

#RETOURAUFOOT



La FFF invite la famille du football à relancer ses écoles de foot et à rassembler ses passionné(e)s dans le respect des conditions sanitaires. Le kit de communication, guides de reprise et basics de la nouvelle saison à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi l'État met en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

LE **PASS'SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
**pour financer l'inscription
dans un club sportif**
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :
– l'allocation de rentrée scolaire ;



- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).
 - [Découvrez le dossier du Pass'Sport](#)
 - Télécharger la fiche [Pass'Sport pour les familles](#)
 - Télécharger la fiche [Pass'Sport pour les associations](#)
 - Télécharger la [FAQ Pass'Sport](#)
 - Télécharger le [kit de communication](#)
 - Télécharger
 - Ecole : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - Collège, lycée : affichette pour les parents [format A4 / format 16.9](#)
 - [Référencement préalable des associations sportives agréées non affiliées à des fédérations sportives](#)

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

> Toutes **les associations et structures sportives affiliées** à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport.

> Concernant **les structures sportives agréées non affiliées** à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport : « [Le compte Asso](#) ». Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « [Je crée mon compte Asso](#) ».



Comment me faire rembourser ?

1

L'association doit disposer d'un compte sur l'application « **Le compte Asso** ».

Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « **Je crée mon compte Asso** ».

2

En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021.

3

Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur : mon Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

Documents à retrouver sur notre site internet ou en cliquant [ICI](#).

Source : [Ministère en charge des sports](#) / [CDOS 86](#)

Contact : CDOS Vienne / +33586280010 / vienne@franceolympique.com

RAPPELS SUR LA FMI

À l'approche du début de saison 2021/2022 et étant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous paraît important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

Une attention particulière doit être portée au point n°2 « Paramétrage utilisateurs / équipe ». Ce point a généré un certain nombre de difficultés il y a deux saisons car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au (re)paramétrage de leurs utilisateurs FMI.

1. DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION

- Play Store : 3.9.0.0
- Apple Store : 3.9.0

2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS/ÉQUIPES

ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé le 21 juillet 2021.

Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !

Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- **Équipes affectées**



3. MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs FMI ont été réinitialisés le 21 juillet 2021.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

PROTOCOLE SANITAIRE FFF

Pour faciliter leur lecture et leur exploitation, la LFNA et ses douze districts vous proposent **5 fiches synthèses** reprenant de manière didactique et plus synthétique l'impact du contrôle du Pass sanitaire dans le bon déroulement de toutes vos rencontres (matchs amicaux et officiels) ainsi que vos entraînements.



Le présent message et les documents qui l'accompagnent s'adressent donc **à tous les clubs quel que soit leur niveau : Ligue et District**. Il est le reflet de la position commune adoptée par le Comité de Direction de la Ligue, les douze présidents de District compris.

Réuni la semaine dernière, le Comité de Direction de la LFNA a décidé de compléter ce travail de diffusion auprès des clubs d'un message de recommandations.

Autant le contrôle des Pass sanitaires du public accédant dans les enceintes sportives repose d'abord sur une obligation de moyens mis en œuvre lorsque cela est rendu obligatoire (ERP clôturé avec un accès exclusivement réservé aux spectateurs venant assister à la rencontre), autant **la vérification des Pass sanitaires des populations techniques et sportives** (joueurs, staffs, arbitres, dirigeants) pénétrant dans les vestiaires et sur le terrain – donc inscrits sur la FMI – est **incontournable**.

Nous serons **intransigeants vis-à-vis de tout club et toute équipe transgressant ou cherchant à contourner cette règle vitale** en tentant de laisser passer et jouer des licenciés non détenteurs d'un Pass sanitaire à jour.

Même s'il évoqué comme un cas de dernier recours, la situation numéro 3 abordée par le Comex ne doit pas se produire. Car, au final, il s'agit tout simplement d'être en adéquation avec deux principes fondamentaux :

– le respect de la règle édictée : quelle que soit son opinion personnelle – sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici – chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégués de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales ;

– la préservation de la santé des uns et des autres : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif – en premier lieu le football – est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

Aussi nous comptons sur votre sérieux vis-à-vis d'une situation que nous subissons tous. Nous espérons que ce rappel évident au départ sera finalement superflu dans la mesure où nous avons confiance dans votre bonne volonté et votre sens des responsabilités.

Enfin, vous pouvez en retour compter sur notre propre collaboration à travers un accompagnement permanent des salariés et une accessibilité totale des élus concernant vos interrogations. Nous ferons régulièrement le point avec vous pour mesurer et adapter si nécessaire les contraintes d'organisation.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES SYNTHÈSES DU PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PROTOCOLE SANITAIRE FFF

TÉLÉCHARGEZ LE PV COMEX 20-08-21 (précisant le cadre juridique de l'application du Pass Sanitaire)



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

RÉUNION DE DÉBUT DE SAISON DES ARBITRES

La traditionnelle réunion de début de saison des arbitres aura lieu le :

**Vendredi 24 septembre prochain à 19h00
à Poitiers (Fac des Sports – amphithéâtre Paganel)**
Accueil à partir de 18h45

Le pass sanitaire vous sera demandé pour participer à la réunion. Le port du masque est obligatoire. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

Inscription via Doodle (les arbitres ont reçu le lien par mail) avant jeudi 23 septembre)

MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2021/2022

Vous trouverez sur notre site internet (*Documents* → *Documents Généraux* → *Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications. Elles seront présentées aux arbitres durant la réunion de début de saison.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION EDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés



TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



COMITE de DIRECTION

PV N°1 Réunion du lundi 16 août 2021 (par voie électronique)

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSERAU

MM. Jean Michel APERCE - Philippe BARRITAU - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Daniel FRAUDEAU - Daniel GUERIN - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

Absents : Mme Karine GAVOIS,

MM. Sébastien AUBINEAU - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Dominique GIRAUD - Eric MAIOROFF

CALENDRIER SENIORS 2021/2022 – POULES D1 à D4

➤ **Calendriers Séniors 2021/2022**

La commission Sportive, Litiges et Contentieux propose les calendriers ci-dessous pour le championnat Séniors avec un début les 11/12 septembre 2021 et fin le 15 mai 2022 :

- Poules de 13 ou 14 équipes (D1 et D3-A) : 26 journées,
- Poules de 12 équipes : 22 journées.

Pour ces deux calendriers, deux hypothèses sont présentées et proposées aux clubs via un sondage.

- Une première journée de championnat le week-end des 11 et 12 septembre 2021,
- Une première journée de championnat le week-end des 11 et 12 septembre 2021 dont les rencontres, qui ne pourraient se dérouler par rapport au Pass sanitaire, seraient reportées au cas par cas et sur demande des clubs au jeudi 11 novembre 2021.

L'hypothèse ayant recueilli le plus de suffrage par les clubs sera appliquée.

➤ **Constitution des poules du championnat Départemental 1 au championnat Départemental 4** (en pièce jointe).

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour les 2 hypothèses du calendrier Séniors 2021/2022 et la constitution des poules avec 17 voix pour.

Prochain Comité : sur convocation

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU



COMITE de DIRECTION

PV N°2 Réunion du lundi 23 août 2021 (par voie électronique)

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Karine GAVOIS - Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU

MM. Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAU - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Daniel GUERIN - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD - Christian SAVIGNY

Absents : Mme Sylvie TESSERAU

MM. Jean Michel APERCE - Bruno DUPUIS

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2020 - 2021

En prévision de la visite du commissaire aux comptes, le trésorier Général soumet le bilan et le compte de résultat 2020/2021 (en pièces jointes) à l'approbation du Comité de Direction.

Il informe les membres du comité que :

- L'indemnité de frais de déplacement pour les membres élus et cooptés sera, à compter du 1^{er} août 2021, de 0,310€ par km (contre 0,27€ auparavant),
- Les observateurs bénéficieront, à compter de cette saison d'un forfait de 22€ (sauf en cas de match non joué).

Ces informations seront disponibles dans le règlement financier 2021/2022.

Le Comité de Direction émet un avis favorable pour le bilan et le compte de résultat 2020/2021 avec 20 voix pour.

Prochain Comité : sur convocation

Le Président

Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale

Béatrice MATHIEU



COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 30 Août 2021 Procès-verbal n° 1

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : MME. Isabelle TOURRAIS.

MM. Jean Michel APERCE, Sébastien AUBINEAU (Président CDPA et représentant des arbitres au Comité de Direction), Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Jacques DANTAN (représentant de la commission technique), Jean Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA), Jordan MORISSON (Chargé de mission), David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE (en partie).

Excusés : MM. Léo BEULET (Membre CDA et chargé de mission), Albert BOUCHET, Patrick JALLADEAU, Jean Louis RIDEAU, Séverin RAGER (CTRA), Christian SAVIGNY (Président de la commission technique)

La CDA adresse ses sincères condoléances :

- À la famille d'Alice AUBOURG suite au décès de son papa.
- À la famille de Juba ASMA suite au décès de son grand-père.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Madame Elina PLAINCHAMP suite à sa blessure (certificat transmis).

Approbation à l'unanimité du PV N° 3 de CDA du 20 Octobre 2020.

LECTURE DES COURRIERS

Courriel de Valentin BERNARD notifiant une demande d'année sabbatique. La CDA donne un avis favorable et transmet sa demande à la commission du statut de l'arbitrage.

Courriel de Jean-Pierre LECOMTE : Pris connaissance. Le président lui a répondu.

Courriel de ES Ceaux / La Roche : Pris connaissance. Le district a répondu.

Courriel LFNA Arbitrage concernant les matches amicaux : Pris connaissance. Toutes les rencontres amicales comportant à minima une équipe de R1, R2 et R3 seront désignées par la CDA du lieu de la rencontre.

Courriel du District du Val d'Oise concernant l'arrivée de M. KHALFET Sadek dans notre département. Nécessaire fait.

Courriel de M. LABOUIDYA Aymen concernant son retour dans le District 86. Nécessaire fait.

Courriel du District de l'Indre et Loire concernant l'arrivée de M. CHAUSSE Emilien dans leur District. Nécessaire fait.

Courriel du club de Vouneuil sous Biard : pris connaissance. Le District a répondu.

Courriel de Benoît VANWYNSBERGHE concernant son arrêt temporaire de l'arbitrage jusqu'au 30/09/2021 suite à un accident de travail. Certificat transmis. La commission lui souhaite un prompt rétablissement.

Courriel de Michel COUSIN annonçant son arrêt de l'arbitrage. La CDA le remercie fortement pour les services rendus dans sa fonction d'arbitre.

Courriel d'Omar SY demandant une année sabbatique de l'arbitrage. La CDA donne un avis favorable et transmet sa demande à la commission du statut de l'arbitrage.

Courriel d'Axel ANGIBAUD annonçant son arrêt de l'arbitrage. La CDA le remercie pour les services rendus dans sa fonction d'arbitre et lui souhaite une bonne continuation.

Courriel de la LFNA concernant les tests physiques sur le département de la Vienne : Ils auront lieu le Jeudi 9 septembre 2021 au Complexe Sportif de St Nicolas à POITIERS (86).

Courriel de Thibault PICART annonçant son retour dans le département de la Vienne (86) et expliquant sa mise à disposition auprès de la LFNA et de la CDA pour ses futures désignations.

Courriel de Riyadh HADJ BELKACEM annonçant sa demande de reprise de l'arbitrage. Dossier en cours de validation.



Courriel de Corentin CHARRON : Pris connaissance. Le Président le contactera rapidement et il sera invité prochainement à une réunion de la CDA.

Courriel de Sébastien THOMAS : Pris connaissance. Le Président le contactera.

Courriel de la LFNA concernant l'utilisation d'EVALBOX : Le District de la Vienne donne son accord pour que l'ensemble des arbitres puisse bénéficier de cet outil de formation.

Courriel de la famille de Pierre CHEMET (arbitre stagiaire) annonçant son intention de continuer à jouer et de cesser sa fonction d'arbitre.

Courriel de Jérôme PONTHEU nous précisant vouloir arrêter l'arbitrage. La CDA lui invite à adresser une demande d'année sabbatique à laquelle la CDA donnera une suite favorable.

Courriel de Romain LEPAGE : Pris connaissance. La CDA donne un avis favorable à sa demande.

Courriel de Jean-Pierre TARD : Pris connaissance.

Courriel de Teddy FOURNIER : Pris connaissance. Nécessaire fait par Maxence GUIN.

Courriel de Simon BO : Pris connaissance. La CDA le remercie pour les services rendus dans sa fonction d'arbitre.

Courriel d'Alain ROBIN annonçant son arrêt de l'arbitrage. La CDA le remercie fortement pour les services rendus dans sa fonction d'arbitre.

Courriel de Sylvain LEPRETRE notifiant sa demande d'intégration dans le « corps » des arbitres-assistants. La CDA valide sa demande.

Courriel d'Emmanuel DAIGREMONT (arbitre stagiaire) demandant son intégration au sein du groupe des arbitres de la Vienne en tant qu'arbitre. La CDA donne un avis favorable et transmet son dossier à la C.D.P.A.

Courriel de Fabrice GARDIN : Pris connaissance. Nécessaire fait par Maxence GUIN.

Courriel de Jérôme HONNO notifiant une demande d'année sabbatique. La CDA donne un avis favorable

et transmet sa demande à la commission du statut de l'arbitrage.

Courriel de M. AUDIGUET Pierre indiquant son retour à l'arbitrage. Nécessaire fait.

ORGANISATION DES TESTS PHYSIQUES SAISON 2021/2022

Une demande va être faite à Grand Poitiers pour les dates du 21/09/2021 et/ou du 23/09/2021 ainsi que le samedi 25/09/2021.

Les dates vous seront communiquées selon la réponse de Grand Poitiers.

La date prévisionnelle du rattrapage est fixée le 13/11/2021.

Les modalités des tests physiques restent inchangées.

INFORMATIONS GENERALES

Bruno DUPUIS informe les membres de la CDA que Morgane CHIGNARD quitte le département pour rejoindre l'Indre et Loire.

La CDA la remercie pour son engagement et l'image positive qu'elle a donnée de l'arbitrage féminin et lui souhaite de réussir ses examens fédéraux.

Les dotations d'équipements de la LFNA pour nos arbitres et observateurs régionaux seront remises lors de la réunion de début de saison des arbitres de la Vienne (86) le 24/09/2021 à 19h00 à l'Amphithéâtre Paganel de la Faculté des sciences du Sport de POITIERS.

La CDA délègue à Isabelle TOURRAIS la mission de contacter nos arbitres n'ayant pas repris leur activité d'arbitre pour cette saison 2021-2022.

Rappel : La CDA ordonne aux arbitres qui officient sur les matchs amicaux (non désignés officiellement) de ne pas porter leur écusson.

Le District et la CDA se déchargent de toutes responsabilités en cas d'incidents.



REUNION DE DEBUT DE SAISON DES ARBITRES

Elle se tiendra le **24/09/2021 à 19h00** à l'Amphithéâtre Paganel de la Faculté des sciences du Sport de POITIERS. À cette occasion, les dotations d'équipements de la LFNA pour nos arbitres et observateurs régionaux seront remises.

Un doodle d'inscription a été envoyé par Maxence GUIN.

ECOLES D'ARBITRAGE

Pour rappel, elles seront décentralisées. Un doodle vous sera envoyé pour vous inscrire.

La première aura lieu le **16/10/2021 à 19h00**. Lieu à définir.
La deuxième aura lieu le **13/11/2021 à 19h00**. Lieu à définir.

La CDA espère que les arbitres participeront activement à ces réunions.

Le responsable de la formation nous informe qu'un rassemblement sera proposé sur le terrain du District **un samedi matin dont la date vous sera précisée ultérieurement** pour une première prise de contact suite à cette longue pandémie.

L'ordre du jour vous sera communiqué dans le doodle d'inscription.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La CDA vous conseille de prendre connaissance du PV N°3 en date du mardi 20 Octobre 2020 sur le site du District vis-à-vis des modalités de la saison 2020/2021 qui restent d'actualité pour la saison à venir.

Prochaine CDA le lundi 04/10/2021 2021 à 18H30 au District de la Vienne de Football

**Le Président,
Bruno DUPUIS
Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunions par voie électronique Procès-verbal n° 01 finalisé au mardi 31 août 2021

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 12 saison 2020 / 2021 sans modification

SAISON 2020 / 2021

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 22878034 : Châtelleraut C9 (1) – Les Ormes (1) en poule B du 04/10/20 pour la saison 2020 / 2021

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline qui donne match perdu 0 but à 3 à l'équipe des Ormes (1) et d'en donner le gain à l'équipe de Châtelleraut C9.

TERRAINS

Rapports de visites de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 31/05/21 au terrain des Ormes.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui donne le stade ouvert à toutes compétitions officielles.

SAISON 2021 / 2022

JOUEURS SUSPENDUS

Rappel du PV du COMEX du 06/05/21

Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements



Généraux, sans dispense d'exécution. En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Adriers	Jardres	St Julien l'Ars
Antran	Jaunay-Marigny	St Maurice-Gençay
Buxerolles	Ozon	St Saviol
Civaux	Poitiers Asac	
Fontaine le Comte	St Benoît	

DEPARTEMENTAL 1

BEAUMONT ST CYR (2)	OYRE DANGE (1)
CHASSENEUIL ST GEORGES (1)	OZON (1)
CHÂTEAU LARCHER (1)	POITIERS 3 CITES (1)
FLEURE (1)	ROUILLE (1)
L'ENVIGNE (1)	SMARVES - ITEUIL (1)
LUSIGNAN (1)	USSON - L'ISLE (1)
MIGNE AUXANCES (2)	VERRIERES (1)

DEPARTEMENTAL 2

Poule A

AVAILLES en CHATELLERAULT (1)
 AVANTON (1)
 BOIVRE (1)
 CERNAY – ST GENEST (1)
 JAUNAY MARIGNY (1)
 LIGUGE (3)
 LOUDUN (1)
 MONTAMISE (1)
 NEUVILLE (3)
 NORD VIENNE (1)
 THURE BESSE (1)
 VOUNEUIL BERUGES (1)

Poule B

ACG FOOT SUD 86 (1)
 BRION - ST SECONDIN (1)
 CHAUVIGNY (3)
 FONTAINE LE COMTE (2)
 LEIGNES SUR FONTAINE (1)
 MIGNALOUX BEAUVOIR (2)
 MONTMORILLON (3)
 SÈVRES ANXAUMONT (1)
 ST BENOÎT (2)
 ST JULIEN L'ARS (1)
 VALDIVIENNE (1)
 VALENCE O C (1)

DEPARTEMENTAL 3



Non engagement de Mazerolles Lussac (1)

Conformément aux décisions du Comex (PV du 06/05/21) la Commission ne va pas combler cette vacance, ce qui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dans la poule B.

Courriels du club de Poitiers St Eloi (26/07/21 à 10h25) et du club du Stade Poitevin (26/07/21 à 14h23) qui souhaite intégrer la poule A suite à leur fusion.

Le Comité de Direction ne peut accéder à cette demande, conformément aux décisions du Comex (PV du 06/05/21), qui précise que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve de vacances ou de championnats générationnels.

Poule A

ANTRAN (2)
ASM FC (1)
BIARD (1)
CHAT PORTUGAIS (2)
COUSSAY LES BOIS (1)
INGRANDES / ANTOIGNE (1)
LA PALLU (1)
LEIGNE SUR USSEAU (1)
MIREBEAU (1)
OYRE DANGE (2)
POITIERS ASAC (1)
ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (1)

Poule B

BEAUMONT ST CYR (3)
CENON / VOUNEUIL (1)
CIVAUX (1)
JAUNAY MARIGNY (2)
MIGNE AUXANCES (3)
NAINTRE (2)
PLEUMARTIN LA ROCHE POSAY (1)
POITIERS BAROC (1)
POITIERS CEP (1)
POITIERS GIBAUDERIE (1)
ST SAVIN ST GERMAIN (2)
VOUILLE (1)

Poule C

ACG FOOT SUD 86 (2)
BRION - ST SECONDIN (2)
CHASSENEUIL – ST GEORGES (2)
CHÂTEAU LARCHER (2)
FLEURE (2)
LUSIGNAN (2)
NIEUIL L'ESPOIR (2)
NOUAILLE (2)
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)
POITIERS 3 CITES (2)
SOMMIÈRES ST ROMAIN (1)
STADE POITEVIN (3)
VIVONNE (1)

DEPARTEMENTAL 4

Vacances (Extrait du PV du COMEX du 06/05/21)

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

D5	Équipes classées 5èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule C	L'Espinasse (1)	22	12	1,83			Ont accédé à la fin de la saison 2019 / 2020
Poule E	Valence OC (2) *	19	11	1,73	5	0,45	
Poule B	Châtelleraut Portugais (3)	19	11	1,73	6	0,54	Accèdent en 2021 / 2022
Poule F	Latillé (1)	17	11	1,55			
Poule D	Fontaine le Comte (3)	15	10	1,5			
Poule A	Champigny (1)	non en règle avec le statut de l'arbitrage					

* Valence en Poitou OC (2) a accédé suite au refus de Châtelleraut Portugais (3) (PV n° 3 de la Commission Sportive du 17/09/20)

Non engagement de Buxeuil (1) :

→ Proposition au club de Châtelleraut Portugais pour l'accession de son équipe 3



Accord du club de Châtelleraut Portugais (courriel du 19/07/21 à 11h27)

Non engagement de La Puye La Bussière (1) :

→ Proposition au club de Latillé pour l'accèsion de son équipe 1
Accord du club de Latillé (courriel du 15/07/21 à 21h46)

Non engagement de St Julien l'Ars (2) :

→ Proposition au club de Fontaine le Comte pour l'accèsion de son équipe 3
Accord du club de Fontaine le Comte (courriel du 16/07/21 à 12h30)

D5	Équipes classées 6èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule E	Brux (1)	16	11	1,45	non activité en 2020 / 2021		
Poule D	Rouillé (2)	13	9	1,44	Accède en 2021 / 2022		
Poule B	Cenon sur Vienne (2)	17	12	1,42	Entente Cenon / Vienne – Vouneuil / Vienne déjà en D4		
Poule F	Marigny St Léger (2)	17	12	1,42	Fusion Jaunay Marigny déjà en D4		
Poule C	Leignes sur Fontaine (2)	15	11	1,36	Accède en 2021 / 2022		
Poule A	Beuxes (1)	16	12	1,33	Refus d'accèsion		

Mise en sommeil du club de Pressac donc retrait de l'équipe de Pressac (1) :

→ Proposition au club de Rouillé pour l'accèsion de son équipe 2
Accord du club de Rouillé (courriel du 22/07/21 à 09h25)

Non engagement de Mazerolles Lussac / Sillars (2) :

→ Proposition au club de Leignes sur Fontaine pour l'accèsion de son équipe 2
Accord du club de Leignes sur Fontaine (courriel du 23/07/21 à 16h29)

D5	Équipes classées 7èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule E	Poitiers Beaulieu (1)	16	11	1,45	Accèdent en 2021 / 2022		
Poule B	Beaumont St Cyr (4)	14	10	1,4			
Poule F	Chasseneuil St Georges (2)	15	12	1,25	7	0,58	
Poule A	Mouterre / 3 Moutiers (1)	15	12	1,25	5	0,42	
Poule C	Haims (1)	13	11	1,18	6	0,55	
Poule D	Smarves Iteuil (2)	13	11	1,18	5	0,45	

Mise en sommeil du club de La Chapelle Viviers donc retrait de l'équipe de la Chapelle Viviers (1) :

→ Proposition au club de Poitiers Beaulieu pour l'accèsion de son équipe 1
Accord du club de Poitiers Beaulieu (courriel du 06/08/21 à 16h31)

Non engagement de ASM (2) :

→ Proposition au club de Beuxes pour l'accèsion de son équipe 1
Refus du club de Beuxes (courriel du 03/08/21 à 17h50)
→ Proposition au club de Beaumont St Cyr pour l'accèsion de son équipe 4
Accord du club de Beaumont St Cyr

Poule A

Poule B

Poule C



CEAUX LA ROCHE (1)	BEAUMONT ST CYR (4)	AVAILLES en CHATEL (2)
CERNAY – ST GENEST (2)	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	BONNES (1)
CISSE (1)	CENON / VOUNEUIL (2)	BUXEROLLES (3)
COUSSAY (1)	CHAT PORTUGAIS (3)	JARDRES (1)
JAUNAY MARIGNY (3)	CHÂTELLERAULT SO (3)	L'ESPINASSE (1)
L'ENVIGNE (2)	DISSAY (1)	LAVOUX-LINIERS (1)
LATILLE (1)	INGRANDES / ANTOIGNE (2)	LEIGNES SUR FONTAINE (2)
MONCONTOUR (1)	MONTAMISE (2)	MONTMORILLON (4)
NORD VIENNE (2)	NAINTRE (3)	NALLIERS (1)
QUINCAY (1)	OZON (2)	POITIERS PORTUGAIS (1)
ST CHRISTOPHE (1)	POITIERS 3 CITES (3)	SÈVRES ANXAUMONT (2)
VENDELOGNE (1)	POITIERS GIBAUDERIE (2)	VICQ SUR GARTEMPE (2)

Poule D

ACG FOOT SUD 86 (3)
 ADRIERS (1)
 BRION - ST SECONDIN (3)
 CHAMPAGNE (1)
 CHATAIN (1)
 CIVAUX (2)
 ROUILLE (2)
 ST MAURICE GENCAY (1)
 ST SAVIOL (1)
 VALENCE OC(2)
 VERRIÈRES (2)
 VIVONNE (2)

Poule E

BIARD (2)
 BOIVRE (2)
 CROUTELLE (1)
 FONTAINE LE COMTE (3)
 LA PALLU (2)
 MIGNALOUX BEAUVOIR (3)
 NIEUIL L'ESPOIR (3)
 NOUAILLE (3)
 POITIERS BEAULIEU (1)
 POITIERS CEP (2)
 ST BENOÎT (3)
 VOUNEUIL BERUGES (2)

DEPARTEMENTAL 5

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Châtellerault Portugais (3)

→ Intégration de l'équipe de Buxeuil (1) ne souhaite pas évoluer en Départemental 4 (courriel du 11/07/21 à 12h06).

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Fontaine le Comte (3)

→ Intégration de l'équipe de l'ASM (2) qui ne souhaite pas évoluer en Départemental 4 (courriel du 15/07/21 à 22h45)

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Leignes sur Fontaine (2)

→ Intégration de l'équipe de Sillars (1) qui va repartir seule suite au non-engagement du club de Mazerolles Lussac mais ne souhaite pas évoluer en Départemental 4 (courriel du 23/07/21 à 19h21)

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Rouillé (2)

→ Proposition au club de Rouillé pour l'accession de son équipe 3.

Cette équipe était classée 3ème en 2019 / 2020 mais n'avait pas pu accéder car Rouillé (2) était déjà en Départemental 5

Accord du club de Rouillé (courriel du 06/08/21 à 15h31)



D6	Équipes classées 5èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule D	Poitiers Cep (3)	13	8	1,63	Ont accédé à la fin de la saison 2019 / 2020		
Poule F	Vivonne(3)	11	8	1,38			
Poule G	Château L / St Mau G (4) *	12	8	1,5	Accède en 2021 / 2022		
Poule B	Thuré Besse (3)	9	7	1,29	Thuré Besse (2) déjà en D5		
Poule C	Senillé St Sauveur (2)	8	7	1,14	Accèdent en 2021 / 2022		
Poule E	Availles Limouzine (1)	9	8	1,13			
Poule A	Orches (1)	7	7	1	non activité en 2020 / 2021		

* Château Larcher / St Maurice Gençay (4) ne pouvait pas accéder car Château Larcher (3) déjà en D5
Saison 2020 /2021 l'équipe est engagée sous le nom de St Maurice Gençay / Château Larcher (2)

Non engagement de Poitiers Baroc (2) :

→ Proposition au club de St Maurice Gençay pour l'accèsion de son équipe 2
Accord du club de St Maurice Gençay sur Footclubs

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Latillé (1)

→ Proposition au club de Châtelleraut SO pour l'accèsion de son équipe 4 (Senillé St Sauveur (2))
Accord du club de Châtelleraut SO (courriel du 18/07/21 à 20h12)

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Beaumont St Cyr (4)

→ Proposition au club d'Availles Limouzine pour l'accèsion de son équipe 1
Accord du club d'Availles Limouzine sur Footclubs

D6	Équipes classées 6èmes – saison 2019 / 2020								
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Différence buts générale	Quotient différence buts générale. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule D	Croutelle (2)	9	8	1,13	3	0,38	-6	-0,75	Accède en 2021 / 2022
Poule E	Millac (1)	9	8	1,13	3	0,38	-11	-1,38	non activité en 2020 / 2021
Poule G	Boivre (3)	9	8	1,13	3	0,38	-17	-2,22	Accèdent en 2021 / 2022
Poule B	St Rémy sur Creuse (1)	7	7	1	3	0,43			
Poule A	Coussay en Mirebeau (2)	7	7	1	2	0,29			Refus d'accèsion
Poule F	Savigné / ACG (1) *	7	8	0,88					Accèdent en 2021 / 2022
Poule C	Coussay les Bois (2)	6	7	0,86					

* Equipe engagée pour la saison 2020 /2021 sous le nom d'ACG / Savigné (4)

Forfait général de Marigny (2) saison 2020 / 2021

→ Proposition au club de Croutelle pour l'accèsion de son équipe 2
Accord du club de Croutelle.

Accession en Départemental 4 de l'équipe de Poitiers Beaulieu ES

→ Proposition au club de Boivre pour l'accèsion de son équipe 3
Accord du club de Boivre.

La **fusion des clubs de Vouneuil sous Biard et Béruges** laisse une place disponible

→ Proposition au club de St Rémy sur Creuse pour l'accèsion de son équipe 1
Accord du club de St Rémy sur Creuse sur Footclubs

Mise en sommeil du club de Magné :

→ Proposition au club d'ACG pour l'accèsion de son équipe 4
Accord du club d'ACG (courriel du 20/08/21 à 16h50)

Non engagement de Cernay St Genest (3) :

→ Proposition au club de Coussay les Bois pour l'accèsion de son équipe 2
Accord du club de Coussay les Bois (courriel du 17/08/21 à 12h00)



D6	Équipes classées 7èmes – saison 2019 / 2020						
	Équipes	nombre de points	nombre de matches joués	Quotient	nombre de matches à l'extérieur	Quotient nb matches ext. / nb matches total	Informations complémentaires
Poule C	Nalliers (2)	6	7	0,86			Refus d'accession
Poule E	Adriers (2)	6	8	0,75			Accède en 2021 / 2022
Poule G	Vendelogne (2)	6	8	0,75			non activité en 2020 / 2021
Poule D	Sèvres Anxaumont (3)	5	8	0,63			
Poule F	Smarves Iteuil (3)	4	8	0,5			Smarves Iteuil (2) déjà en D5
Poule B	Buxeuil (2)	3	7	0,43			Buxeuil (1) déjà en D5
Poule A	Moncontour (2)	2	7	0,29			

Non engagement de Civaux (3) :

→ Proposition au club de Coussay pour l'accession de son équipe 2

Refus du club de Coussay (courriel du 16/08/21 à 19h23)

→ Proposition au club de Nalliers pour l'accession de son équipe 2

Refus du club de Nalliers (courriel du 23/08/21 à 13h30).

→ Proposition au club d'Adriers pour l'accession de son équipe 2

Accord du club d'Adriers (courriel du 25/08/21 à 21h51)

Rappel important du règlement spécifique du District de la Vienne

Demande de rétrogradation – refus d'accession

«Toute équipe senior demandant à être rétrogradée d'au moins une division en fin de saison et avant la date limite des engagements ne pourra prétendre à l'accession à la fin de la saison suivante sauf si elle évolue en dernière division de District. De même, toute équipe senior refusant une accession obtenue en fin de saison ne pourra prétendre à l'accession la saison suivante si son classement le permet».

Poule A

ASM FC (2)

BEUXES (1)

CHAMPIGNY (1)

L'ENVIGNE (3)

LES 3 MOUTIERS (1)

LOUDUN (2)

MIREBEAU (2)

MONT SUR GUESNES (1)

OUZILLY (1)

SAMMARCOLLES / MOUT SILLY

(1)

ST LÉGER DE MONTBRILLAIS

(2)

VOUZAILLES (1)

Poule B

ANTRAN (3)

AVAILLES en CHATEL (3)

AVANTON (2)

BONNEUIL MAT / ARCHIGNY (2)

CENON / VOUNEUIL (3)

CHASSENEUIL – ST GEORGES (3)

COLOMBIERS (1)

DISSAY (2)

LA PALLU (3)

LAVOUX-LINIERS (2)

MONTAMISE (3)

THURE BESSE (2)

Poule C

BUXEUIL (1)

CHATEL REUNIONNAISE (1)

CHÂTELLERAULT C9 (1)

CHÂTELLERAULT SO (4)

COUSSAY LES BOIS (2)

LEIGNE SUR USSEAU (2)

LES ORMES (1)

OYRE-DANGE (3)

OZON (3)

PLEUMARTIN-LA ROCHE POS (2)

ST REMY SUR CREUSE (1)

USSEAU (1)



Poule D

FLEURE / ST JULIEN L'ARS (3)
 HAIMS (1)
 JARDRES (2)
 JOUHET PINDRAY (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (4)
 NOUAILLE (4)
 SAULGE (1)
 SAVIGNY L'EVESCAULT (1)
 SILLARS (1)
 VALDIVIENNE (2)
 VALLÉE DU SALLERON (1)
 VILLENEUVE (1)

Poule E

ACG / SAVIGNE (4)
 ADRIERS (2)
 AVAILLES LIMOUZINE (1)
 BLANZAY (1)
 BOURESSE (1)
 PAYROUX CHARROUX
 MAUPREVOIR (2)
 QUEAUX MOUSSAC (1)
 SOMMIÈRES / ST ROMAIN (2)
 ST MAURICE GENCAY (2)
 USSON – L'ISLE (2)
 VALENCE en POITOU COUHE (1)
 VERNON (1)

Poule F

BOIVRE (3)
 CHÂTEAU LARCHER (3)
 CROUTELLE (2)
 LUSIGNAN (3)
 POITIERS ASAC (2)
 POITIERS CEP (3)
 ROUILLE (3)
 SANXAY (1)
 SMARVES - ITEUIL (2)
 VIVONNE (3)
 VOUILLE (2)
 VOUNEUIL BERUGES (3)

MISE EN SOMMEIL ou NON ACTIVITE

Courriel du club de Pressac (07/07/21)

Courriel du club de La Ferrière Airoux (09/07/21)

Club de Magné (Footclubs)

Club de St Gervais les 3 Clochers

TERRAINS

Rapports de visite de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 30/08/21 au terrain de Monthoiron (Espoir FC).

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui donne le stade ouvert à toutes compétitions officielles.

ENTENTES

Entente entre équipes :

L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) en Départemental 4

Fleuré / St Julien l'Ars (3) en Départemental 5

ACG / Savigné (4) en Départemental 5

Moncontour / ASM (2) en Départemental 6

Ouzilly / Cernay St Genest (2) en Départemental 6

Cissé / Avanton (2) en Départemental 6

Loudun / Ceaux la Roche (3) en Départemental 6

ASM / Loudun (1) en Départemental 2 Fém.

Celles Verrines / Chauray / Echiré St Gelais (1) en Départemental 3 Fém.



Loudun / ASM (1) en U11 / U13 Fém
Vicq / St Savin (1) en U11 / U13 Fém

Valence en Poitou / Château Larcher (1) en Féminines à 8 (gestion 79)
Loudun / ASM (1) en U14 / U17 Fém (gestion 79)
Vicq / St Savin (1) en U14 / U17 Fém (gestion 79)

Entente entre clubs :

Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (1), (2) et (3) Départemental 3, 4 et 5
Ingrandes / Antoigné (1), (2) et (3) en Départemental 3, 4 et 6
Bonneuil Matours / Archigny (1) et (2) en Départemental 4 et 5
Samarçolles / Mouterre Silly (1) et (2) en Départemental 5 et 6
Valdivienne / Chauvigny (1) et (2) en Départemental 1 et 3 Fém.

DIVERS

Courriels des clubs de ASM, Avanton, Brion St Secondin, Buxeuil, Champagné St Hilaire, Civaux, Dissay, Fleuré, Jaunay Marigny, Journet, Loudun, Sillars, Smarves Iteuil, Stade Poitevin, Valdivienne, Valence en Poitou, Vernon et Vouillé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs d'Availles en Châtelleraut, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Château Larcher, Coussay, La Pallu, Les Roches La Villedieu, Neuville, Poitiers St Eloi, Quinçay et Sanxay :

Pris note.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

RÉUNION SPÉCIFIQUE FOOT FÉMININ - POLE 79/86

Réunion du mercredi 01 septembre 2021
Procès-verbal n° 02

Présents :

Pour le District 79 : MM. MASSE Jean-Yves, GAUVIN Francis, PRUNIER Jacky

Pour le District 86 : Mme MOREAU Maryse et M. DANIEL Didier

Approbation du PV n° 01 sans modification

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

Composition de la poule :

BRESSUIRE (2)
CHÂTELLERAULT SO (2)
FONTAINE LE COMTE (1)
JAUNAY MARIGNY (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
LIGUGE (1)
MIGNE AUXANCES (1)
MONTMORILLON (2)
PAYS THENEZEEN (1)
ST CERBOUILLE (1)
ST ROMANS LES MELLE (1)
VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (1)

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2

Vacances (Extrait du PV du COMEX du 06/05/21)

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

Forfait général de Celles Verrines / Val de Boutonne (1) saison 2020 / 2021

→ Proposition au club de Vicq sur Gartempe pour l'accession de son équipe 1
Accord du club de Vicq sur Gartempe sur Footclubs

Retrait de l'équipe de L'Envigne (courriel du 25/08/21 à 19h31)

Retrait de l'équipe de Nieuil l'Espoir (courriel du 27/08/21 à 21h49)



Composition de la poule :

ASM / LOUDUN (1)
 AVAILLES / NAINTRE (1)
 DISSAY (1)
 L'ENVIGNE (1)
 LUSIGNAN (1)
 NIEUIL L'ESPOIR (1)
 POITIERS GIBAUDERIE (1)
 STADE POITEVIN (1)
 STE EANNE (1)
 VICQ SUR GARTEMPE (1)

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Poule A

NEUVILLE (1)
 ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)
 VRERE ST LEGER (1)
 VRINES (1)

Poule B

CENON sur VIENNE (1)
 DISSAY (2)
 SMARVES - ITEUIL (1)
 VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)

Poule C

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)
 GATINAISE (1)
 LE TALLUD (1)
 MONCOUTANT (1)

Dates prévues au calendrier : 19/09, 10 et 24/10, 07 et 21/11 et 12/12/21 pour la phase 1

CHAMPIONNAT FÉMININ à 8 (géré par le District 79)

Poule A

BOIVRE (1)
 CERIZAY (1)
 ST CHRISTOPHE (1)
 VRERE ST LEGER (2)

Poule B

JARDRES (1)
 LIGUGE (2)
 NIEUIL L'ESPOIR (1)
 VOUNEUIL BERUGES (1)

Poule C

AVENIR 79 / OREE AUTIZE (1)
 FC BOUTONNAIS (1)
 LA CHAPELLE BÂTON (2)
 PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (1)
 VALENCE en POITOU / CHÂTEAU LARCHER (1)

Dates prévues au calendrier : 25/09, 02, 09, 23 et 30/10, 06, 13, 20 et 27/11 et 11/12/21 pour la phase 1



CHAMPIONNAT FÉMININ U14/U17 (géré par le District 79)

Poule A

CERIZAY / INTERBOCAGE (1)
LOUDUN / ASM (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
ST CERBOUILLE / FCPA (1)
THENEZAY / TALLUD (1)
THOUARS (2)

Poule B

ORÉE de L'AUTIZE (1)
GATINAISE (1)
MONCOUTANT (1)
THENEZAY / TALLUD (2)
VENISE VERTE (1)

Poule C

CELLES-VERRINES (1)
LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)
LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (2)
NIORT / CHAURAY / ECHIRE (1)
NIORT ST FLORENT (1)

Poule D

AVAILLES en CHÂTELLERAULT (1)
CENON sur VIENNE (1)
MIGNE / NEUVILLE (1)
MONTMORILLON (2)
VICQ / ST SAVIN (1)

Dates prévues au calendrier : 25/09, 02, 09, 16 et 23/10/21 pour la phase 1
13, 20 et 27/11 et 04 et 11/12/21 pour la phase 2

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Poule A

BRESSUIRE (1)
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)
LOUDUN / ASM (1)
ORÉE de L'AUTIZE (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
THOUARS (1)

Poule B

CHÂTELLERAULT SO (1)
JAUNAY MARGNY (1)
MIGNE (1)
POITIERS 3 CITES (1)
STADE POITEVIN (1)
VICQ / ST SAVIN (1)

Poule C

GJ des 3 VALLÉES (1)
LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)
LUSIGNAN (1)
MONTMORILLON (1)
NIORT ST FLORENT (2)

Poule D

CELLES-VER / VAL BOUT (1)
CHERVEUX (1)
NIORT / CHAURAY / ECHIRE (2)
NIORT ST FLORENT (1)
VAL DE BOUTONNE (1)

Dates prévues au calendrier : 25/09, 02, 09, 16 et 23/10/21 pour la phase 1
13, 20 et 27/11 et 04 et 11/12/21 pour la phase 2

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : sur convocation.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 08 septembre 2021
Procès-verbal n° 03

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER
Excusés MM. Didier DANIEL, Roger GAULT et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 02 sans modification

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	J 1 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

DEPARTEMENTAL 5

Retrait de l'équipe de St Maurice Gençay (2) (courriel du 31/08/21 à 22h33)

Retrait de l'équipe de Poitiers Cep (3) (courriel du 01/09/21 à 16h20)

COUPE LOUIS DAVID

Organisation du 1^{er} tour de la Coupe Louis David : 62 équipes

Toutes les équipes de Départemental 4, 5 et 6 non engagées ou éliminées de la Coupe de France

Soit un nombre de matches au 1^{er} tour de 31 matches

La commission constitue 5 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.



COUPE LOUIS DAVID : 1^{er} tour le 19/09/21

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	BEUXES (1)	D5A	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	
2	BLANZAY (1)	D5E	CROUTELLE (1)	D4E	
3	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	CISSE (1)	D4A	
4	BUXEUIL (1)	D5C	CHÂTELLERAULT SO (3)	D4B	
5	CHAMPAGNE (1)	D4D	AVAILLES LIMOUZINE (1)	D5E	
6	CHAMPIGNY (1)	D5A	BEAULIEU FC (1)	D6	
7	CHATAIN (1)	D4D	BOURESSE (1)	D5E	
8	CHÂTELLERAULT C9 (1)	D5C	LAVOUX-LINIERS (1)	D4C	
9	COLOMBIERS (1)	D5B	USSEAU (1)	D5C	
10	BUXEROLLES (3)	D4C	DISSAY (1)	D4B	
11	HAIMS (1)	D5D	JARDRES (1)	D4C	
12	JOUHET PINDRAY (1)	D5D	ADRIERS (1)	D4D	
13	LATILLE (1)	D4A	BONNES (1)	D4C	
14	LE VIGEANT (1)	D6	ST SAVIOL (1)	D4D	
15	LES 3 MOUTIERS (1)	D5A	ORCHES (1)	D6	
16	LES ORMES (1)	D5C	ESPOIR FC (1)	D6	
17	LHOMMAIZE (1)	D6	VALLÉE DU SALLERON (1)	D5D	
18	MONTS SUR GUESNES (1)	D5A	MONCONTOUR (1)	D4A	
19	NALLIERS (1)	D4C	CHATEL REUNIONNAIS (1)	D5C	
20	OUZILLY (1)	D5A	SANXAY (1)	D5F	
21	POITIERS BEAULIEU ES (1)	D4E	VILLENEUVE (1)	D5D	
22	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4C	SILLARS (1)	D5D	
23	QUEAUX MOUSSAC (1)	D5E	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D6	
24	SAULGE (1)	D5D	L'ESPINASSE / LA PUYE LA BUSSIÈRE (1)	D4C	
25	SAVIGNY L'EVESCAULT (1)	D5D	QUINCAY (1)	D4A	
26	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)	D5A	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	
27	ST MAURICE GENCAÏ (1)	D4D	VALENCE en POITOU COUÏE (1)	D5E	
28	ST REMY SUR CREUSE (1)	D5C	VICQ SUR GARTEMPE (2)	D4C	
29	VELLECHES (1)	D6	COUSSAY (1)	D4A	
30	VERNON (1)	D5E	ASLONNES (1)	D6	
31	VOUZAILLES (1)	D5A	VENDELOGNE (1)	D4A	

CHALLENGE des RÉSERVES

Organisation du 1er tour CHR : 24 équipes

13 équipes de Départemental 6 engagées participent.

11 équipes de Départemental 5 tirées au sort

Soit un nombre de matches au 1er tour de 12 matchs

La commission constitue 3 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.



CHALLENGE des RÉSERVES : 1er tour 18/09/21

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	AVANTON (2)	D5B	MIREBEAU (2)	D5A	
2	ASM FC (2)	D5A	COLOMBIERS (2)	D6	
3	COUSSAY LES BOIS (2)	D5C	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D6	
4	CROUTELLE (2)	D5F	USSON – L'ISLE (2)	D5E	
5	LEIGNE SUR USSEAU (2)	D5C	THURE BESSE (2)	D5B	
6	MONCONTOUR / ASM (2)	D6	OUZILLY / CERNAY ST GENEST (2)	D6	
7	PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (2)	D5E	ST MAURICE GENCAY (2)	D6	
8	QUINCAY (2)	D6	CISSE / AVANTON (2)	D6	
9	ST CHRISTOPHE (2)	D6	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	
10	ST SAVIOL (2)	D6	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	
11	VALLÉE DU SALLERON (2)	D6	NALLIERS (2)	D6	
12	VILLENEUVE (2)	D6	ST SAVIN ST GERMAIN (3)	D6	

TERRAINS

Courriel de la mairie de La Roche Posay

Le stade municipal a subi des actes de vandalisme.

Les matchs ne se joueront plus en nocturne jusqu'à nouvel ordre.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF